

**VILLE D'HAVELUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de séance : 22 FEVRIER 2023**

Date de convocation : 16 FEVRIER 2023

Date d'affichage : 16 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 22 février, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

**EXCUSES** : MM. PERNAK C. qui donne pouvoir à MURCIA B.+ CASABIANCA M. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à PERTOLDI C.

**ABSENTS** : MM. GARCIA M.

**Secrétaire de séance** : Mme MAYEUX M.

**Délibération N° 2023-01-15**

**OBJET**

**Quinzaine commerciale du printemps 2023  
Attribution de bons d'achat par la commune**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'organisation, comme chaque année, de la quinzaine commerciale du printemps.

Le partenariat de la commune est sollicité pour offrir un bon d'achat de 30 € à valoir dans les commerces haveluynois, à chacun des lauréats des 10 tirages prévus dans le cadre de la tombola.

Considérant qu'il est d'intérêt général d'encourager les initiatives visant à dynamiser le commerce de proximité,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

**DECIDE** d'attribuer à un bon d'achat de 30 € à valoir auprès des commerçants haveluynois, aux dix gagnants de la tombola organisée à l'occasion de la quinzaine commerciale du printemps.

**DE DIRE** que la dépense résultant de cette décision soit 300 € (10 x 30 €) sera imputée à l'article 6714 du budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le 01/03/2023  
Publiée ou notifiée le 03/03/2023  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Haveluy  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DELIB20230115</b>
Objet :	<b>Quinzaine commerciale du printemps 2023 Attribution de bons d'achat par la commune</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-22 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	059-215902925-20230222-DELIB20230115-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215902925-20230222-DELIB20230115-DE-1-1_0.xml	text/xml	910 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DELIB 2023_01_15.pdf Nom métier : 99_DE-059-215902925-20230222-DELIB20230115-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	354.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 mars 2023 à 16h07min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 mars 2023 à 16h07min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 mars 2023 à 16h10min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 mars 2023 à 16h10min58s	Reçu par le MI le 2023-03-01